

Formation clinique au traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)

FORMATIONS 2017

les ateliers
de l'ufsb

Pour qui ?

Pour tous les omnipraticiens, les orthodontistes et stomatologues soucieux de prendre en charge des malades qui s'ignorent ou en absence de traitement.

Le traitement du SAOS repose essentiellement sur la VPPC (ventilation par pression positive continue). Elle consiste à ouvrir les voies aériennes supérieures en envoyant de l'air sous pression grâce à un masque posé sur le visage du patient et relié à une machine (compresseur) par l'intermédiaire d'un tuyau. Bien que très efficace ce traitement est très mal supporté par les patients (15% de refus, 35% d'abandon). Depuis quelques années le traitement par orthèse, beaucoup mieux toléré, prend de plus en plus d'importance. Il est recommandé par la Haute Autorité de Santé (HAS) en première intention pour les SAOS faibles et modérés et en deuxième intention pour les SAOS sévères en cas de refus ou d'abandon de VPPC. La HAS précise également que :

- la prescription nécessite la collaboration entre un spécialiste du sommeil (diagnostic, traitement, suivi) et un praticien ayant des connaissances à la fois sur le sommeil et sur l'appareil manducateur (examen dentaire, prise d'empreintes, ajustements et réglages).
- la prescription sera précédée d'un examen dentaire pour éliminer toute contre-indication dentaire ou articulaire.

Ce praticien doit être le Chirurgien-Dentiste pour peu qu'il acquiert les compétences nécessaires.



Durée :

1 journée de formation présentielle (déjeuner inclus)

9h00 – 17h30

Public :

Chirurgien-dentiste

Formateur :

Dr Gérard VINCENT

Programme

MATIN : Enseignements théoriques

Physiopathologie du sommeil et du SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire
- Le sommeil normal et ses différents stades
- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

Les traitements du SAOS et du ronflement

- Traitements hygiéno-diététique et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous
- Traitements mécaniques : la ventilation par PPC, les orthèses d'avancée mandibulaire

Les Orthèses d'Avancée Mandibulaire(OAM)

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles
 - > Critères de réalisation
 - > Les OAM de laboratoire
 - > Les OAM auto-adaptables
- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

Rôle du chirurgien-dentiste

- Dépistage
- Traitements :
 - > Examen clinique, Indications, Contre-indications
 - > Effets secondaires : positifs et négatifs
 - > Réalisation, réglages et suivi

APRES-MIDI : Enseignement cliniques

- Atelier : travail en binôme
 - > Examen clinique occluso-musculo articulaire
 - > Pose et réglage des orthèses de port immédiat
 - > Pose et réglage des orthèses sur mesures

Les + de cette formation

- Chaque praticien repart avec sa propre orthèse
- La formation est directement applicable au cabinet
- Elargissement du domaine de compétence
- Formation interactive

Objectifs pédagogiques

- Apport de connaissances nécessaires sur le sommeil
- Indications et contre-indications au traitement par orthèse
- Dépistage des malades et relations interdisciplinaires indispensables
- Choix, réalisation, réglage et suivi des orthèses.

Places limitées à 15 participants !

Formation clinique au traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)



1. Sessions 2017

Brest le 17 novembre 2017

Toulouse le 24 novembre 2017

2. Information sur le(s) participant(s)

Nom du participant : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

RPPS (carte de l'ordre) : _____ ADELI : _____

Tél : _____ Email : _____

3. Choix du type de financement

<input type="checkbox"/> Adhérent UFSBD 390 €		<input type="checkbox"/> Non adhérent 420 €
FIF PL	<input type="checkbox"/> Je souhaite bénéficier d'une prise en charge FIF PL	<input type="checkbox"/> Je suis chirurgien-dentiste exerçant en libéral <input type="checkbox"/> Je fais une demande de prise en charge sur le site du FIF PL
	<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : contactez-nous au 01 44 90 93 94 pour obtenir un dossier de prise en charge spécifique	

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département, j'y adhère : je joins un chèque de 50 €

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 21 jours ouvrés de la formation aucun remboursement ne pourra être demandé et votre chèque de règlement sera encaissé. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.